

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—ANNONCE D'UN VERSEMENT PROVISOIRE POUR LA RÉCOLTE DE 1957-1958

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai une déclaration à faire au sujet du compte des livraisons en commun pour 1957-1958. La Commission canadienne du blé a soumis un état du compte qui révèle un excédent en ce moment. La Commission nous dit qu'il est possible de faire un versement provisoire aux producteurs et c'est pourquoi le gouvernement a autorisé un versement de 10c. le boisseau à l'égard de toutes les catégories de blé, sauf les qualités supérieures de blé dur à l'égard desquelles le versement provisoire sera de 15c. par boisseau.

Les producteurs ont livré en tout 376.9 millions de boisseaux de blé au titre du programme de mise en commun de 1957-1958. Compte tenu du taux plus élevé du versement provisoire à l'égard du blé dur de haute qualité, la somme versée aux producteurs de l'Ouest canadien sera de 38.8 millions de dollars. La Commission commencera à distribuer les chèques d'ici deux ou trois semaines.

Une précision s'impose au sujet du blé dur. Le marché d'exportation de ce blé est restreint et se limite actuellement à peu près à la Suisse et à l'Allemagne. L'accroissement considérable de la production au cours des dernières années a entraîné un excédent de blé dur dans l'Ouest canadien. Cet excédent s'est produit à une époque où la demande mondiale de blé dur a diminué relativement par suite d'une meilleure production dans les pays consommateurs ainsi que d'une plus grande production par les autres exportateurs. Il en est résulté que le prix fort exigé pour le blé dur a diminué constamment depuis deux ans.

Jusqu'à la présente année-récolte, des privilèges spéciaux de livraison ont été accordés pour le blé dur, mais depuis le début d'août 1958, les ventes de blé dur ont été assujetties à des contingents réguliers pour une superficie donnée. En outre, les taux du paiement initial pour le blé dur sont maintenant au même niveau que ceux du paiement initial pour les catégories correspondantes de blé dur du printemps. Ces deux éléments dénotent le changement prononcé qui s'est produit

depuis deux ans dans le marché possible de ce genre de céréales.

Les producteurs se rendent compte que les conditions ont changé et, en 1958, ils ont réduit la superficie semée en blé dur par plus de la moitié. Malgré cela, l'an dernier, la production excédait les besoins commerciaux d'une année et a ajouté dans une certaine mesure à l'excédent qui existait déjà. Par conséquent, le taux plus élevé des paiements provisoires versés pour le blé dur de qualité supérieure, traduit les conditions du marché dans le passé plutôt que les perspectives d'avenir.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je pense que la Chambre se réjouira de la nouvelle communiquée par le ministre, surtout à cette période de l'année. Si je ne m'abuse, ces versements viennent beaucoup plus tôt qu'en certaines années passées, et correspondent certainement à la moyenne de ce qui est versé à cette fin. Plus tard, le ministre sera peut-être en mesure de nous dire quel progrès a été réalisé en vue de l'utilisation de l'espace additionnel d'entreposage devenu disponible, je crois, au cours des mois d'hiver, afin que les contingentements ne soient pas aussi restreints que dans le passé.

La distribution de cet argent sera sans doute bien accueillie dans l'Ouest du Canada. Le ministre a révélé que la Commission canadienne du blé serait en mesure de commencer à distribuer les versements dans deux ou trois semaines. A-t-il une idée du temps qu'il faudra pour compléter ce travail?

M. Hazen Argue (Assiniboia): Il s'agit là d'un avis qui se donne à la Chambre depuis nombre d'années, à savoir celui d'un versement provisoire à l'égard du blé. Ces toutes dernières années, le versement provisoire s'est établi au même montant qui avait été annoncé, c'est-à-dire 10c. le boisseau. C'est juste la moitié des 20c. auxquels on s'était habitué pendant nombre d'années depuis la guerre. Quel que soit le montant du versement actuel, on peut dire, monsieur l'Orateur, que les producteurs de céréales des Prairies appuient le régime de la Commission canadienne du blé, pour ce qui est de l'écoulement de leur blé, de leur avoine et de leur orge.

Il se peut qu'on ait l'impression,—en fait l'impression existe,—que ce versement aurait dû être complété par un versement d'appoint, un versement sensiblement supérieur. Tout